



# RÉSUMÉS — ABSTRACTS

## LE NUMERUS CLAUSUS MÉDICAL : UN SYSTÈME ABSURDE ET INIQUE QUI GÉNÈRE DES DÉRIVES CROISSANTES

Antoine LECA

Fondé par le régime de Vichy en 1940, initialement pour réduire le nombre d'étudiants et de médecins, le *numerus clausus* fut aboli en 1945. Il réapparut en 1971 pour limiter le nombre d'étudiants en médecine. Sa parfaite inefficacité est démontrée dans l'espace européen et international. Des étudiants français sont diplômés d'université étrangères. Des médecins étrangers ont le droit d'exercer en France. Le *numerus clausus* n'a ni réduit le nombre de médecins, ni réduit les dépenses de santé et n'a pas non plus résolu l'inégale répartition géographique de la densité médicale.

**Mots-clés :** *Numerus clausus*, Vichy et médecins juifs, Médecins étrangers en France, Etude médicale hors de France.

## THE MEDICAL NUMERUS CLAUSUS: AN ABSURD AND UNFAIR SYSTEM GENERATING INCREASING INEQUALITY

*Founded by the Vichy regime in 1940, with the initial aim of reducing the number of students and physicians, the numerus clausus was abolished in 1945. It reappeared in 1971 with a view to limiting the number of medical students. Its perfect inefficiency is demonstrated in the European and international environment. French students are graduated by foreign universities and foreign doctors are allowed to practice in France.*

*Numerus clausus has neither reduced the number of physicians nor health expenditure. Nor has it solved the unequal geographical distribution of physicians.*

**Keywords:** *Numerus clausus*, Vichy and Jewish doctors, Foreign doctors in France, Medical study out of France.

## LE DROIT MÉDICAL, FONDATEUR DE L'EFFECTIVITÉ DE L'UNIVERSALITÉ DU PRINCIPE DE LA RESPONSABILITÉ

Pierre SARGOS

Le droit est le fondateur du principe de la responsabilité en médecine. Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, ce principe n'a cessé de s'imposer, s'appuyant sur la déclaration des droits de l'homme, sur les différentes constitutions, le code civil et les différents codes. Ce principe de responsabilité est devenu universel et irréversible.

**Mots-clés :** Responsabilité médicale, Droit médical.

## MEDICAL LAW, THE FOUNDER OF THE UNIVERSAL PRINCIPLE OF MEDICAL RESPONSIBILITY

*Law is the founder of the principle of responsibility in medicine. Since the nineteenth century, this principle has continued to expand, based on the Declaration of Human Rights, the various constitutions, the Civil Code and the various codes. This principle of responsibility has become universal and irreversible.*

**Keywords:** Medical responsibility, Medical Law.

## LA FIN DE VIE EN FRANCE : ENTRE RESPECT DE LA DIGNITÉ ET AUTONOMIE DE LA PERSONNE

Valérie DEPADT-SEBAG

A l'heure de la revendication par une partie de la société du droit de choisir le moment et les conditions de sa mort, la loi du 22 avril 2005 relative aux droits des patients en fin de vie est actuellement dénoncée comme insuffisante. D'ici quelques temps, au terme d'années de travaux, le Parlement sera probablement amené à revoir la question. Mais une loi peut-elle couvrir l'extrême diversité des situations ? Le penseur ne serait-il pas faire preuve dans le domaine juridique d'une obstination déraisonnable proscrite en matière médicale ?

**Mots-clés :** Fin de vie, Loi du 22 avril 2005, Dignité, Respect, Autonomie.

## THE END OF LIFE IN FRANCE: BETWEEN RESPECT OF THE HUMAN DIGNITY AND AUTONOMY

*The French law dated 22 April 2005 regarding rights of patients at the end of life is currently being criticised as an insufficient one, while a part of the society claims the right to choose the moment and conditions of their death. Within a certain time, following years of works, the Parliament shall be probably bound to review the question. However, the question remains whether a law may cover different situations. Would affirming the latter in the legal field result in an unreasonable persistence which is ruled out in the medical field?*

**Keywords:** End of life, French law dated 22 April 2005, Dignity, Respect, Autonomy.

## LE DON DE GAMÈTES PAR CEUX QUI N'ONT PAS PROCRÉÉ : UNE INNOVATION DE LA LOI DU 7 JUILLET 2011

Valérie DEPADT-SEBAG

La dernière loi relative à la bioéthique du 7 juillet 2011 a supprimé la condition de procréation antérieure des

donneurs de gamètes. Elle prévoit également que le majeur n'ayant pas encore procréé se verra proposer une conservation partielle, pour son propre usage, en vue d'un éventuel recours ultérieur de sa part à un protocole d'assistante médicale à la procréation. Or, ces mesures nouvelles, justifiées par la volonté de favoriser les dons tout en protégeant les donneurs, portent à s'interroger sur leurs conséquences indirectes au regard de certains des grands principes qui régissent le don de produits du corps humain.

**Mots-clés :** Procréation médicalement assistée, Don de gamètes, Consentement, Auto-conservation, Volonté altruiste.

#### THE DONATION OF GAMETES BY THOSE WHO DID NOT PROCREATE: AN INNOVATION OF THE FRENCH LAW DATED 7 JULY 2011

*The latest French law on bioethics dated 7 July 2011 cancelled the condition of prior procreation for donors of gametes. Pursuant to provisions of the new law, a person who reached the age of majority and who did not procreate shall be able to proceed to a partial conservation, for personal usage, in perspective of an eventual recourse to a protocol of medical assistance for procreation. These new measures, justified by the will to favour donations and protecting donors, raise questions on their indirect consequences in respect of certain major principles governing donation of products of the human body.*

**Keywords:** Medically assisted procreation, Donation of gametes, Consent, Auto-conservation, Altruistic goodwill.

#### LA QUESTION DE L'ACCÈS DES PERSONNES HOMOSEXUELLES À L'AMP EN FRANCE. CONTEXTE JURIDIQUE, ANALYSE COMPARATISTE ET ENJEUX

**Karène PARIZER-KRIEF**

L'objectif de cette étude est triple : premièrement, la contextualisation de la question de l'accès à l'AMP des couples de femmes à la lumière des dernières réformes législatives en France, plus particulièrement la loi n°2013-404 du 17 mai 2013 ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe. Deuxièmement, l'examen de l'encadrement normatif de cette question en Grande-Bretagne et en Allemagne, deux pays où la possibilité d'adoption par des couples homosexuels est dissociée de la question de l'existence d'un lien matrimonial. Troisièmement, l'analyse de l'incidence de la question de l'accès des personnes homosexuelles sur la définition du champ de l'AMP en général.

**Mots-clés :** Assistance médicale à la procréation (AMP), Personnes homosexuelles, Adoption, Droit comparé.

#### THE QUESTION OF ACCESS TO ARTIFICIAL REPRODUCTIVE TECHNOLOGIES (ART) FOR HOMOSEXUALS IN FRANCE. LEGAL CONTEXT, COMPARATIVE ANALYSIS AND STAKES

*This study has a triple aim: firstly, the contextualisation of the question of access to artificial reproductive technologies (ART) for lesbian couples in the light of recent legal ht to same-sex couples. Secondly, the examination of the British and German legal frames, where the possibility of adoption by homosexual couples is dissociated from the existence of matrimonial relation. Thirdly, the analysis of the incidence of this access upon the definition of the field of ART in general.*

**Keywords:** Artificial reproductive technologies (ART), Homosexuality, Adoption, Comparative law.

#### TRANSSEXUALISME, TRANSIDENTITÉ, IDENTITÉ DE GENRE : CHRONIQUE D'UNE ANNÉE TUMULTUEUSE

**Sophie PARICARD**

Le transsexualisme et plus largement l'identité de genre est une question encore controversée en France, faute en partie à une absence de législation en la matière. La Cour de cassation refuse de consacrer la notion d'identité de genre. Elle continue également à se montrer très ferme à l'égard des personnes transsexuelles quant aux conditions du changement de sexe à l'état civil, heurtant d'une part une jurisprudence plus libérale développée par les juges du fond, et d'autre part les différentes recommandations internationales. La Commission consultative nationale des droits de l'homme propose en contrepoint une réforme législative dans le sens d'une plus grande protection des droits des personnes transgenres.

**Mots-clés :** Transsexualisme, Sexe, Identité de genre, Changement de sexe.

#### TRANSSEXUALISM, TRANS IDENTITY, GENDER IDENTITY: CHRONICLE OF A TUMULTUOUS YEAR

*Transsexualism and wider gender identity is a still much debated matter in France, partly on account of a gap in the law. The Court of Cassation refuses to recognize the concept of gender identity. It also continues to be very strong against transgender people about the conditions of sex change in marital status, going against, on the one hand, liberal judicial precedents developed by the trial court, and, on the other, against various international recommendations. The national Advisory Committee on Human rights offers a counterpoint legislative reform in the direction of greater protection of the rights of transgender people.*

**Keywords:** Transsexualism, Gender, Gender identity, Gender reassignment.

## CHRONIQUE D'ACTUALITÉ : L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Axelle ASTEGIANO-LA RIZZA

Plus de 10 ans après la mise en place de l'assurance obligatoire pour les professionnels de santé et la création de l'ONIAM, des incertitudes et des insatisfactions demeurent. La présente chronique se propose de dresser, principalement, un bilan législatif et jurisprudentiel de cette assurance sur les points les plus controversés : l'étendue temporelle et financière de la garantie d'assurance et les relations ONIAM/Assureurs. Dans ces deux hypothèses, l'expiration ou l'épuisement de la garantie sont autant préjudiciables à l'assuré qu'à la victime. Des solutions récentes ont été trouvées pour les professionnels de santé exerçant à titre libéral avec la création d'un fonds de garantie des dommages consécutifs à des actes de prévention, de diagnostic ou de soins. Plus largement, dans la procédure de règlement amiable, l'ONIAM doit, en principe, se substituer à l'assureur en cas d'inertie, de découvert ou d'absence d'assurance. De même, l'ONIAM est aujourd'hui chargé d'indemniser les victimes de contaminations transfusionnelles par le virus de l'hépatite C et se trouve donc substitué à l'EFS. Mais ces substitutions ne sont pas forcément évidentes.

**Mots-clés :** Assurance responsabilité civile médicale, Garantie, Limites de garantie, ONIAM.

### CURRENT NEWS COLUMN: LIABILITY INSURANCE FOR HEALTHCARE PROFESSIONALS

*More than 10 years after the introduction of compulsory insurance for health professionals and the creation of the ONIAM, uncertainties and dissatisfaction remain. This column seeks to provide primarily a legislative and judicial review of such insurance on the most controversial issues: the financial and temporal extent of insurance coverage and relationships ONIAM / Insurers. In both cases, the expiration or exhaustion of the warranty are as detrimental to the insured as they are to the victim. Recent solutions have been found for health professionals in private practice with the creation of a guarantee fund for damage resulting from acts of prevention, diagnosis or treatment. More broadly, in the friendly settlement procedure, the ONIAM must, in principle, be substituted for the insurer in case of inertia, overdraft or lack of insurance. Similarly, ONIAM is now responsible for compensating victims of contamination by transfusion hepatitis C and is therefore substituted for the EFS. But these substitutions are not necessarily that simple.*

**Keywords:** Medical liability insurance, Warranty, Warranty Limitations, ONIAM.

## DROIT, DONNÉES DE SANTÉ, TÉLÉMÉDECINE, IMAGERIE MÉDICALE ET GÉRONTECHNOLOGIES

Nathalie FERRAUD-CIANDET,  
Pierre DESMARAIS, Pierre SAUREL,  
Vincent RIALLE

Le marché de la télésanté est en pleine expansion. Les outils réglementaires existent tant pour la télémédecine que pour la vente en ligne des médicaments qui reste sous le monopole des pharmaciens. Le financement demeure problématique ainsi que la gouvernance au plan national. La réforme du système de santé passera d'abord par celle de la prise en charge des personnes âgées parce qu'elle nécessite prévention et coordination des acteurs. Dans l'Union européenne, le cadre juridique de la protection des données à caractère personnel est en mutation. Le processus n'aboutira qu'en 2015.

**Mots-clés :** Télémédecine, Télésanté, Personnes âgées, Autonomie, Union européenne.

### LAW, HEALTH DATA, TELEMEDICINE, MEDICAL IMAGING AND GERONTECHNOLOGY

*The eHealth market is expanding. Regulatory tools exist for both telemedicine and online sale of drugs which falls into pharmacists' monopoly. Financing remains problematic as well as national governance. The health system reform should start with the elderly since it requires prevention and coordination of actors. In the European Union, the personal data legal framework is changing. Its process will culminate in 2015.*

**Keywords:** Telemedicine, eHealth, Elderly, Autonomy, European Union.

## ÉTAT DES LIEUX DE LA LÉGISLATION SUR LA RECHERCHE : où en est-on des décrets d'application de la loi Jardé et de la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux essais cliniques de médicaments à usage humain ?

Bénédicte BÉVIÈRE-BOYER,  
Nadia BELRHOMARI

Depuis le 5 mars 2012, la loi sur les recherches impliquant les personnes humaines a été promulguée. Cette loi donne un cadre aux recherches menées sur l'être humain. Sa mise en œuvre doit tenir compte des débats souvent violents, l'opinion des comités de protection des personnes, des contextes juridiques internationaux, européens et nationaux, des travaux parlementaires. Les grands sujets qui font débats sont embryons, cellules souches, éthique, PMA et protocoles de recherches.

**Mots-clés :** Embryons, Cellules souches, Ethique, PMA et protocoles de recherches.

## THE LAW ON RESEARCH: STOCK-TAKING: Where do we stand in implementing decrees of Jardé Law and the proposal for a regulation by the European Parliament and the Council on clinical trials of drugs for human use?

Since March 5, 2012, the law on research involving human beings has been in force. This law provides a framework for research on human beings. Its implementation must consider the often violent debate, the opinion of the committee for the protection of people, international, European and national legal contexts, parliamentary work. The main debates are on embryos, stem cells, ethics, PMA and research protocols.

**Keywords:** Embryos, Stem Cells, Ethics, Medical procreation, Research protocols.

## RECHERCHE EN MÉDECINE LÉGALE : CADRE JURIDIQUE DE L'UTILISATION SECONDAIRE DES PRÉLÈVEMENTS JUDICIAIRES

Anne-Marie DUGUET

La recherche post-mortem est indispensable pour améliorer la connaissance en médecine légale thanatologique dans la recherche des causes de la mort. Cette recherche comprend les analyses conduites au cours des autopsies judiciaires et les recherches sur les collections d'échantillons biologiques (prélèvements supplémentaires réalisés en cours d'autopsie ou scellés judiciaires). Actuellement de nombreuses publications scientifiques portent sur des études rétrospectives. Il s'avère indispensable d'organiser des études prospectives, comparatives et multicentriques pour permettre des échanges entre les chercheurs au niveau international.

En France, alors que les textes relatifs à la recherche visent les sujets vivants, la recherche conduite lors des autopsies judiciaires n'est pas spécifiquement définie puisque le cadavre est temporairement placé sous l'autorité de la justice. Toutefois des prélèvements sur le corps humain après la mort sont autorisés par la loi à visée scientifique et les textes permettent de dessiner un cadre pour la recherche en médecine légale.

Notre présentation s'attachera à identifier les obstacles et questions posées par la conduite des recherches en médecine légale qui doivent prendre en compte les volontés et des droits des personnes et de leur famille tout en respectant des besoins de la justice.

**Mots-clés :** Recherche post-mortem, Médecine légale thanatologique, Autopsie, Protection légale du cadavre, Scellés judiciaires.

## FORENSIC RESEARCH: LEGAL FRAMEWORK FOR THE SECONDARY USE OF JUDICIAL LEVIES

*The post-mortem research is essential to improve knowledge in forensic medicine while searching for causes*

*of death. This research includes the analysis carried out during forensic autopsies and research on collections of biological samples (additional samples taken during autopsy or judiciary seals). Currently many scientific publications focus on retrospective studies. It is essential to organize prospective, comparative and multicenter studies to allow exchanges between researchers at international level.*

*In France, while the texts on medical research protect living persons, the research conducted in forensic autopsies is not specifically defined and is temporarily placed under the authority of justice. However, samples from the human body after death are authorized by the law for scientific purposes and some texts let us draw a framework for research in forensic pathology.*

*Our presentation will focus on identifying the barriers and issues raised by the conduct of research in forensic medicine that should take into account the wishes and rights of individuals and their families while respecting the needs of justice.*

**Keywords:** Post-mortem research, Forensic autopsy, Legal protection of bodies, Judicial seals.

## INFORMATION ET CONSENTEMENT : LA LOI N° 2012-300 CONDUIT-ELLE VERS UNE CLARIFICATION ?

Anne LE LOUARN

Les décrets d'application de la Loi dite « Jardé » sont très attendus. Mais à l'heure du règlement européen – régulant les essais cliniques portant sur les médicaments – qu'apporte la Loi nationale s'agissant de l'information et du consentement des personnes se prêtant à la recherche biomédicale ? La Loi du 5 mars 2012 opère-t-elle le glissement, tant attendu par les praticiens, du régime de la non opposition vers celui du consentement en clarifiant les dispositions applicables aux personnes se prêtant aux recherches notamment non interventionnelles ?

**Mots-clés :** Consentement, Information, Non opposition, Recherche biomédicale, Recherche non interventionnelle, Comité de Protection des Personnes (CPP).

## INFORMATION AND CONSENT : DOES THE FRENCH ACT n°2012-300 CLEAR UP THE MATTER?

*Decrees for the implementation of the Act known as « Jardé » are expected. What does the National Law provide regarding the information and consent of the participants in biomedical research, at the time of European regulation which organizes clinical drug trials? Practitioners have been waiting for the shift in non-opposition regime towards the Consent : does French Act of March 5 2012 clarify the provisions applicable to participants in research especially in non-interventional studies?*

**Keywords:** Consent, Information, Non objection, Biomedical research, Non interventional study, Committee for the Protection of Persons concerned (CPP).

## LES PRODUITS DE SANTÉ : SYNTHÈSE DE L'ACTUALITÉ JURIDIQUE 2013

Béatrice ESPESSON-VERGEAT

Les statuts relatifs aux médicaments, aux dispositifs médicaux, et aux cosmétiques, ont considérablement évolué au cours de l'année 2013. D'autres produits, tels que les produits biologiques, phytopharmaceutiques, ou encore les aliments, ont également subi des changements de moindre ampleur. Les objectifs de protection de la sécurité sanitaire, de maintien des libertés économiques et de respect de l'éthique, ainsi que la volonté d'une harmonisation toujours plus poussée des institutions européennes, sont les inévitables causes des évolutions rapides et permanentes des statuts relatifs aux produits de santé.

**Mots-clés :** Actualité juridique 2013, AEM, Aliment, AMM, ANSM, Cosmétique, Diane 35, Dispositif médical, Harmonisation, Libertés économiques, Marché virtuel, Médicament, Monopole pharmaceutique, Pilule de 3<sup>e</sup> génération, Produit biologique, Produit de santé, Produit frontière, Publicité, Sécurité juridique, Sécurité sanitaire, Stupéfiants, Tétrazépam, Vente en ligne.

## HEALTH PRODUCTS: SYNTHESIS OF LEGAL NEWS IN 2013

*The articles related to drugs, medical devices, and cosmetics, have changed considerably during the year 2013. Other products, such as organic products, plant protection, or food, have also undergone changes of less magnitude. Protection objectives of safety, maintenance of economic freedoms and ethical, as well as the will of a still further harmonization of European institutions, are unavoidable causes rapid and permanent changes in the statutes relating to health products.*

**Keywords:** 2013 Legal News, AEM, Food, AMM, ANSM, Cosmetics, Diane 35, Medical device, Harmonization, Economic freedoms, Virtual market, Pharmaceutical drug monopoly, 3<sup>rd</sup> generation pill, Biological product, Health Products, Product border-advertising, Legal certainty, Safety, Narcotics, Trazepam, Online.

## LE MÉCÉNAT PRIVÉ DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ

Rodolphe BOURRET, François VIALLA,  
Eric MARTINEZ et Laurent BUTSTRAEN

Si le mécénat à l'hôpital pose la question de la

diversification des sources de financement de ces établissements, le financement de certaines actions par ce biais pose de nombreuses questions juridiques et fiscales. Ces questions ont trait à l'éligibilité des missions posées par les établissements, à leur capacité de recevoir des fonds, au régime fiscal des dons ou à l'externalisation de cette démarche dans des véhicules juridiques ad hoc. En effet, bien que les dons consentis aux établissements publics de santé ouvrent droit à réduction d'impôts, le choix de l'externalisation du mécénat vers une structure adaptée permet de distinguer le financement d'actions d'intérêt général portées par l'hôpital de sa mission de service public. L'article fait état des différentes structures auxquelles il est possible de recourir.

**Mots-clés :** Mécénat, Etablissement public de santé, Actions philanthropiques, Don, Régime fiscal, Intérêt général, Fondation, Fonds de dotation.

## PRIVATE SPONSORSHIP IN PUBLIC HEALTH FACILITIES

If sponsorship hospital raises the question of diversification of sources of funding for these institutions, the financing of certain actions through this raises many legal and tax issues. These issues relate to the eligibility of tasks posed by the institutions, their ability to receive funds, the taxation of gifts or outsourcing this approach in ad hoc legal vehicles. Indeed, although donations made to public health institutions are eligible for tax reduction, the choice of outsourcing patronage to an appropriate facility to distinguish finance general interest actions brought by the hospital its public service mission. The article presents the different structures that you can use.

**Keywords:** Patronage, Public health establishment, Philanthropy, Donation, Tax system, General interest, Foundation, Endowment fund.

## CHRONIQUE : SANTÉ ET ENVIRONNEMENT. PREMIÈRE CHRONIQUE (2012-2013)

Estelle BROSSET

La plupart des grands problèmes environnementaux ont des conséquences sur la santé publique. Il suffit de penser aux troubles biologiques et sanitaires induits par des expositions modestes, mais sur un temps long, par exemple aux produits chimiques, aux particules fines ou encore certains déchets toxiques. La santé environnementale fait l'objet de politiques publiques qui visent à réduire les menaces qui pèsent sur la santé du fait de la qualité des milieux de vie. Cette chronique a vocation à présenter les règles de droit produites par ces politiques, au plan national et au plan international et européen.

**Mots-clés :** Environnement, Santé, Europe, Droit.

## CHRONICLE: HEALTH AND ENVIRONMENT. FIRST COLUMN (2012-2013)

*Environmental problems may affect public health. Biological effects of long exposure to chemicals, fine particles, toxic waste have biological effects on environmental health issues. The focus of public policies aimed at reducing threats to human health and quality of life. This communication aims to present the national, European and international law in this field.*

**Keywords:** Environment, Health, Europe, Law.

## LE RÉGIME JURIDIQUE MÉDICAL PARTICULIER APPLICABLE DANS LE CADRE DE LA STATION SPATIALE INTERNATIONALE

**Mireille COUSTON**

Le droit médical a sa place y compris dans l'espace. Les Etats, agences spatiales, les opérateurs, doivent respecter un droit qui s'applique aux astronautes mais également à tous les intervenants de l'activité spatiale, avant, pendant, et après le vol ou le séjour dans l'espace.

**Mots-clés :** Station spatiale, Droit de l'espace, Sécurité physique des astronautes, Codes de conduite.

### LAW APPLICABLE TO THE MEDICAL ASPECTS IN THE INTERNATIONAL SPACE STATION

*Medical law should be including in space. States, spatial agencies, operators must comply with a law that applies to astronauts but also to all the actors of spatial activity before, during, and after the flight or stay in space.*

**Keywords:** spatial Station, space law, Physical Security

## « BRÈVES » DE L'HISTOIRE DE LA MÉDECINE LÉGALE ET DU DROIT DE LA SANTÉ

**Vincent-Pierre COMITI**

Dans cette rubrique sont présentés différentes annonces de manifestations, congrès, colloques, ou publications et la vie académique dans le domaine de l'histoire de la médecine et du droit de la santé. Vous trouverez aussi l'actualité des recherches concernant Jean-Jacques Rousseau, des nouvelles concernant l'histoire du droit de la santé et de la médecine légale, l'histoire de la langue médicale et différents thèmes d'actualité. Figurent également dans cette rubrique des informations concernant à la fois l'histoire de la santé et les systèmes d'information.

**Mots-clés :** Histoire de la médecine, Histoire du droit de la santé, Histoire des langages médicaux, Jean-Jacques Rousseau, Systèmes d'information.

### "NEWS" IN THE HISTORY OF FORENSIC MEDICINE AND HEALTH LAW

*In this section are presented various announcements of*

*events, congresses, conferences, and publications and academic life in the field of history of medicine and health law. Readers will also find the current state of research on Jean-Jacques Rousseau, news about the history of health law and legal medicine, history of medical language and different current affairs. Also included in this section information about health history and information systems.*

**Keywords:** History of medicine, History of health law, History of medical languages, Jean-Jacques Rousseau, Information systems.

## BIOÉTHIQUE ET QUESTION PRIORITAIRE DE CONSTITUTIONNALITÉ

**Christian BYK**

Les questions dites de bioéthique (élargies aux questions de santé et à celles touchant l'environnement) constituent un bon exemple de l'amplification et du changement de nature apporté par la QPC à l'activité du Conseil constitutionnel dans la mesure où, restant enfermées depuis 1994 dans l'affirmation de « principes matriciels », elles trouvent avec cette nouvelle procédure un développement plus concret s'agissant de questions soulevées à l'occasion de contentieux individuels. Avec cette jurisprudence naissante, les questions de fond trouvent ainsi des réponses plus substantielles, favorisant une harmonisation avec la jurisprudence des hautes juridictions administrative et judiciaire. Mais, les questions posées ont aussi donné lieu à des précisions d'ordre procédural, certaines propres à la bioéthique, d'autres non, et qui confortent l'effectivité des droits substantiels reconnus.

**Mots-clés :** Bioéthique, Droit de la santé, Question Prioritaire de Constitutionnalité, Droits et libertés, Questions de procédure.

### BIOETHICS AND PRIORITY ISSUE OF CONSTITUTIONALITY

*Bioethics issues (expanded to health issues and those related to the environment) are a good example of the amplification and the changing nature provided by the QPC to the activity of the Constitutional Council since, remaining locked since 1994 in the affirmation of "matrix" principles, they gained today with this new procedure a more concrete development with regard to issues that arise in individual litigation. Indeed, with this emerging jurisprudence, substantive issues found more substantive responses facilitating harmonization between the jurisprudence of the high administrative and judicial courts. However, questions have also led to procedural matters, some specific to bioethics, others not, and confirm the effectiveness of substantive rights.*

**Keywords:** Bioethics, Health Law, Priority issue of constitutionality, Rights and liberties, Procedural matters.

## ALGÉRIE - CHRONIQUE

**Abdalhafidh OUSSOUKINE**

2014 est une année décisive dans le domaine de la santé en Algérie. La loi sanitaire, en vigueur depuis 1885 ne répond plus aux multiples besoins exprimés par les patients et aussi par les acteurs de la santé. Si l'ancien texte a été conçu dans un environnement politique marqué par l'hégémonie d'un parti unique (FLN) et d'un syndicat également unique (UGTA), aujourd'hui avec les bouleversements politiques, la tâche de produire un nouveau texte consensuel prenant en charge les aspects liés aux changements démographiques et pandémiques survenus dans la société algérienne, semble se présenter comme une tâche ardue.

**Mots-clés :** Loi sanitaire, Droit, Déontologie.

### ALGERIA - REVIEW

*2014 is a critical year for health in Algeria. Health law, in force since 1885 no longer meets the multiple needs of patients and also by health actors. If the old text has been designed in an environment marked by the hegemony of a single party (FLN) political environment and also a single union (UGTA), now with political upheaval, the task of producing a new consensus text that supports aspects of pandemic and demographic changes in Algerian society, seems to present itself as a daunting task.*

**Keywords:** Health law, Law, Deontology.

## SITUATION ACTUELLE DE LA BIOÉTHIQUE EN AMÉRIQUE CENTRALE

**Claude VERGÈS**

La bioéthique en Amérique Centrale a débuté en 2000 avec la création des comités de bioéthique et la publication de lois sur les droits des malades et sur l'éthique de la recherche. Au Panama, la bioéthique a été inclue dans la formation médicale et une association de bioéthique (ABIOPAN en espagnol) travaille avec quelques difficultés. In Costa Rica il existe un programme interuniversitaire de bioéthique, mais le comité national de bioéthique de la recherche a commencé à fonctionner en 2014. Au Salvador, Guatemala et Honduras, les comités de bioéthique se sont développés après la fin des guerres civiles et la bioéthique est inclue dans les études médicales.

**Mots-clés :** Comités de bioéthique, Formation médicale, Panama, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras.

### BIOETHICS IN CENTRAL AMERICA – STATE OF THE ARTS

*Bioethics in Central America started in 2000 with the creation of bioethics committees and laws about patients*

*'rights and ethics of research. In Panama, bioethics has been included in medical formation and a bioethics association (ABIOPAN in Spanish) is working with some difficulties. In Costa Rica there is an inter-university postgrad of bioethics, but the national committee of ethics in researches is just functioning in 2014. In El Salvador, Guatemala and Honduras, bioethics committees have been developed after the end of civil wars and bioethics is part of medical studies.*

**Keywords:** Bioethics committees, Medical formation, Panama, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras.

## RÉCENTS DÉVELOPPEMENTS DE LA LEGISLATION ESPAGNOLE DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ

**Antonio PIGA, Teresa ALFONSO, Íñigo BARREDA**

Cette relation offre une actualisation de la législation fondamentale du Système National Espagnol de Santé jusqu'à 2013. Ultérieurement elle sera annuellement mise à jour. Néanmoins dans cette première publication il a été considérée convenable de partir de la législation de base du système national de Santé Espagnol, à partir de la réforme déterminée par l'entrée en vigueur de l'actuelle Constitution Espagnole, de Décembre de 1978.

**Mots-clés :** Legislation sanitaire, Système national de santé espagnol, Droit sanitaire, Lois et normes de santé.

### RECENT DEVELOPMENTS IN THE SPANISH LEGISLATION IN THE FIELD OF HEALTH

*This relationship provides an update of the fundamental laws of the Spanish National Health System until 2013. Later it will be updated annually. However, in this first publication it was considered appropriate to start from the basic legislation of the Spanish national health system, from the reform determined by the entry into force of the present Spanish Constitution of December 1978.*

**Keywords:** Health Legislation, Spanish National Health System, Health law, Laws and health standards.

## CHRONIQUE LÉGISLATIVE ET RÉGLEMENTAIRE TUNISIENNE 2013

**Karim CHAYATA**

Cette chronique constitue une présentation sommaire des principaux textes législatifs et réglementaire en rapport avec le droit de la santé et avec l'action médico-sociale, publiés dans le journal officiel de la république tunisienne (JORT).

Pour l'année 2013, la production des textes de droit de la santé tunisiens demeure encore très au deçà des

années qui ont précédé la révolution de 2011. Seulement deux textes de lois promulgués mais deux textes d'une importance particulière dans un contexte tunisien encore très marqué par les subressauts liés aux événements de 2011. La première loi institue *une instance nationale pour la prévention de la torture*. La seconde loi porte sur *le régime particulier de réparation des dommages résultant aux agents des forces de sûreté intérieure, des accidents de travail et des maladies professionnelles*.

**Mots-clés :** Tunisie, Chronique, Droit de la santé, Texte de loi, Règlement.

#### CHRONIC LEGISLATIVE AND REGULATORY TUNISIA 2013

*This column is a summary presentation of key legislative and regulatory texts related to health law and medico-social action, published in the Official Journal of the Tunisian Republic (Bulletin).*

*For 2013, production of legal texts of the Tunisian health dates back to the years long before the 2011 revolution. Only two pieces of legislation enacted but two texts of particular importance in the Tunisian context still strongly marked by the turmoils related to the events of 2011. The first law establishes a national authority for the prevention of torture. The second law deals with the special scheme of compensation for damages caused by agents of internal security forces, accidents and occupational diseases.*

**Keywords:** Tunisia, Chronicle, Law Health, Law text, Regulation.

#### QUELLE PLACE POUR LA SANTÉ DANS LA CONSTITUTION DU 27 JANVIER ?

Amel AOUIJ MRAD et Karim CHAYATA  
En Tunisie, la Constitution récemment promulguée

donne à la santé une dimension nouvelle. Les thèmes en rapport direct ou indirect avec la santé se trouvent remarquablement multipliés par rapport à la précédente Constitution. La santé s'affirme clairement comme un droit avec toutes les conséquences qui en résultent, particulièrement au niveau de l'association à ce droit d'une couverture sociale constitutionalisée avec cependant une portée qui demeure insuffisante.

Sur un autre plan et toujours en rapport avec le droit à santé, la nouvelle Constitution consacre de manière inédite en Tunisie le principe de la dignité. Toutefois la manière suivie pour consacrer ce principe est exagérée dans un contexte juridique qui demeure fragile et peu apte à l'accueillir de façon plénière.

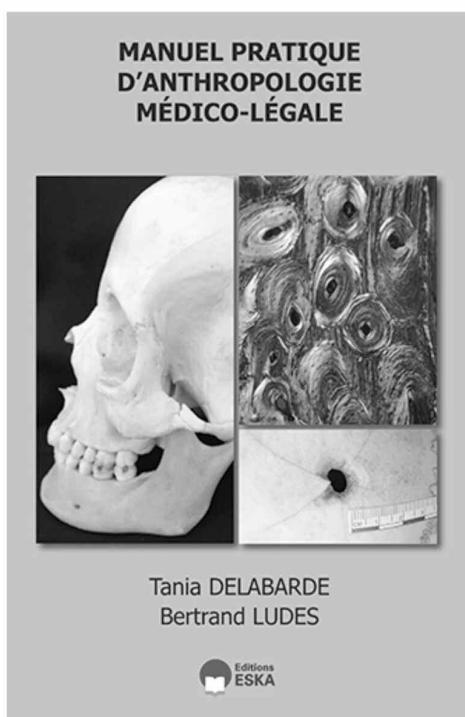
**Mots-clés :** Tunisie, Constitution, Santé, Couverture sociale, Principe de dignité.

#### WHAT PLACE FOR HEALTH IN THE CONSTITUTION OF 27 JANUARY 2014?

*In Tunisia, the recently promulgated Constitution gives health care providers a new dimension. Themes directly or indirectly with the health report are remarkably increased compared to the previous Constitution. Health is clearly stated as a right with all resulting consequences, particularly in association with the right to constitutionalized social security coverage but with a scope that remains insufficient.*

*On another front, always in relation to the right to health, the new Constitution provides a novel way in Tunisia: the principle of dignity. However the way followed to enshrine this is overdone in a legal context remaining fragile and unsuited to receive it completely.*

**Keywords:** Tunisia, Constitution, Health, Coverage social, Principe dignity.



## Manuel pratique d'Anthropologie médico-légale

**Tania Delabarde, Bertrand Ludes**

Ce livre s'adresse aux professionnels des sciences criminelles et judiciaires et à toute personne intéressée par le squelette humain en général et l'anthropologie médico-légale en particulier. De la découverte à la levée de corps *in situ* et l'analyse en laboratoire, le lecteur peut suivre la démarche méthodologique et les nouvelles technologies utilisées dans l'analyse des restes humains.

Tissu dur par définition, les os et les dents sont les éléments anatomiques qui se conservent le mieux, permettant l'étude des squelettes datés de plusieurs millions d'années ou l'identification de victimes récentes dont les corps sont très altérés à la suite de faits criminels ou accidentels. L'originalité de ce livre repose sur une actualisation des connaissances et des travaux récents dans les différents domaines scientifiques étudiant le squelette humain. Au service des étudiants et des professionnels des sciences médicales et criminelles, ce manuel pratique comporte une partie théorique (ex. la recherche et la localisation des corps), des études de cas (ex : les possibilités d'analyse après la découverte d'un squelette dans l'eau) et des onglets pour les thématiques majeures (ex. : les analyses génétiques, estimation du délai *post mortem* à partir des os).

Ce manuel pratique écrit en collaboration avec de nombreux chercheurs français et étrangers, permettra au lecteur de trouver l'ensemble des méthodes actuelles d'investigation, jamais auparavant réunies au sein d'un même ouvrage.

**Tania Delabarde** est anthropologue légiste à l'Institut de médecine légale de Strasbourg et de Paris. Titulaire d'un doctorat en archéologie et anthropologie, elle a participé durant 10 ans au travail d'exhumation et d'identification des victimes du conflit des Balkans pour les Nations Unies et le Tribunal Pénal pour l'Ex-Yougoslavie, et en Amérique Latine. Elle poursuit les missions dans les pays post-conflits armés en tant que consultante pour l'unité médico-légale du Comité International de la Croix Rouge. Ses deux axes principaux de recherche sont la localisation et le relevage des corps squelettisés sur les lieux de découverte et les lésions traumatiques osseuses.

**Bertrand Ludes** est professeur de médecine légale à la faculté de médecine de l'Université Paris Descartes et directeur de l'Institut Médico-légal de Paris. Il est chef du département d'identification génétique de l'Institut National de Transfusion Sanguine. Il est président de la Société française de Médecine légale et doyen honoraire de la faculté de médecine de Strasbourg. Ses deux axes principaux de recherche sont l'identification des individus par les techniques de biologie moléculaire (ADN) et le diagnostic de la noyade vitale à l'aide des analyses limnologiques (diatomées).

Vient de paraître aux Editions ESKA.

### BON DE COMMANDE

Je désire recevoir ..... exemplaire(s) de l'ouvrage : « **MANUEL PRATIQUE D'ANTHROPOLOGIE MEDICO-LEGALE** », par **Tania Delabarde et Bertrand Ludes** - Code EAN 978-2-7472-2061-3

Prix : 120,00 € + 8,00 € de frais de port, soit ..... € x ..... exemplaire(s) = ..... €

Je joins mon règlement à l'ordre des Editions ESKA :  chèque bancaire

Carte Bleue Visa n° .....  Date d'expiration : .....  
 Signature obligatoire :

par Virement bancaire au compte des Editions ESKA  
 Etablissement BNP PARIBAS – n° de compte : 30004 00804 00010139858 36  
 IBAN : FR76 3000 4008 0400 0101 3985 836 BIC BNPAFRPPPCE

**Société / Nom, prénom :** .....

**Adresse :** .....

**Code postal :** ..... **Ville :** ..... **Pays :** .....

**Tél. :** ..... **Fax :** ..... **E-mail :** .....

Veuillez retourner votre bon de commande accompagné de votre règlement à l'adresse suivante :

EDITIONS ESKA – Contact : [adv@eska.fr](mailto:adv@eska.fr)

12, rue du Quatre Septembre – 75002 Paris - France - Tél. : 01 42 86 55 75 - Fax : 01 42 60 45 35